

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 584

Artikel: Cursus honorum : petit juge deviendra grand
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La gauche, le tabou et les économies

ment développé dans ces colonnes depuis des années. Nous savons que les milliards dépensés dans ce secteur ont surtout profité aux entreprises de travaux publics et bien peu à la protection des eaux. Une loi tâtilonne empêche la réalisation de solutions moins coûteuses et plus efficaces. Dans ce cas, moins de réglementations étouffantes et des économies substantielles seraient signes de progrès. Prenons l'exemple de la santé qui fait également l'objet de notre attention méticuleuse depuis des années.

Des économies, pour la droite, c'est diminuer les subventions sans toucher au système de santé: c'est donc l'assuré qui supportera finalement la cure d'amaigrissement des budgets publics. La gauche s'y oppose avec raison, mais elle s'arrête à mi-chemin: davantage d'argent pour la santé ne signifie pas obligatoirement une meilleure santé en fin

de compte. Peut-on oublier que les deniers publics, avant d'atteindre le patient, subventionnent les médecins, les fabricants d'appareils, les industries chimiques et les pharmaciens?

On pourrait citer de nombreux domaines encore — culture, universités, agriculture, logement — où la manne de l'Etat a fondu lorsqu'elle atteint ses destinations ultimes et légitimes. Parce que des intermédiaires se sont largement servis au passage. Parce que des budgets censés bénéficier à tous ne profitent finalement qu'à un petit nombre de privilégiés. Est-ce faire le jeu de la droite que de dénoncer ces détournements?

Profitant de l'expansion économique, la gauche a pu faire progresser nombre de ses postulats. En situation de pénurie, elle s'accroche à ce qu'elle a obtenu sans voir que les gains passés charrient de nombreuses scories, que les politiques adoptées ne remplissent pas tous les espoirs placés en elles. En refusant de s'engager dans le débat des économies et de proposer ses propres choix, elle permet à la droite de maintenir les privilèges (parfois greffés sur des politiques dites sociales!), tout en aggravant les inégalités.

CURSUS HONORUM

Petit juge deviendra grand

Election d'un juge à la suite d'une vacance, lors de la dernière séance du Grand Conseil genevois. En principe, c'est la routine: un seul candidat est présenté, suite aux délibérations d'une commission composée de représentants des partis dont sont membres les magistrats du pouvoir judiciaire (libéral, radical, démo-chrétien et socialiste). De fait, celle-ci entérine un «cursus honorum» gravi à l'ancienneté (alors même qu'une égalisation des traitements des magistrats a été réalisée depuis quelques années afin de réduire ce phénomène de «coulisement» généralisé à chaque vacance, nuisi-

ble à la qualité de l'administration de la justice); de subtils bras de fer n'interviennent en coulisse pour modifier les rapports de force entre les partis qu'à l'occasion des élections générales — tacites d'ordinaire — ou de la création de postes nouveaux.

Le 12 mars, surprise: sont en présence deux candidats, l'un démocrate-chrétien, l'autre socialiste. Au vote, le rapport des forces entre la gauche et la droite se retrouve exactement: le candidat PDC est élu. Pourquoi ce remue-ménage?

UN POUVOIR CRITIQUÉ

Lorsque la commission judiciaire inter-partis s'est réunie, le représentant du PDC a annoncé son candidat. Les représentants des partis libéral, radical et socialiste font part de leurs réserves et de leur

opposition, compte tenu des insuffisances professionnelles et des problèmes de caractère de l'intéressé, et invitent le PDC à réexaminer la question.

C'est que de plus en plus le pouvoir judiciaire fait l'objet de critiques en raison des qualifications et des aptitudes de certains de ses membres, dans toutes les juridictions et de toute appartenance partisane, d'ailleurs.

A L'ANCIENNETÉ

En fait, même si son cas n'était pas isolé, le candidat du PDC, dans sa fonction précédente, avait alimenté de manière particulièrement flagrante, par ses frasques, les ragots dont le milieu judiciaire est particulièrement friand... tant qu'on reste entre soi!

SÉRAIL

Les malheurs de Pierre Aubert

Pierre Aubert a donc pu enregistrer sans déplaisir que les députés socialistes aux Chambres fédérales lui maintiennent leur confiance.

Le moins qu'on puisse dire est que les éclats de l'«affaire» Aubert n'en suscitent pas moins une certaine gêne, et notamment à voir cet homme nerveux et fragile, cible de la presse et de ses adversaires politiques, être publiquement, en un premier temps, mis en cause par ses coreligionnaires. L'affaire laissera des traces.

On connaît la position un peu marginale du Département politique dans le ménage fédéral: pour l'essentiel, il n'y a pas de politique étrangère suisse, mais surtout des affaires économiques extérieures, confiées à la Division du même nom, dirigée par le ministre Jolles et qui, elle, fait partie du Département de l'économie publique.

En fin de compte, la tentative de moralisation à laquelle voulait se livrer la commission judiciaire inter-partis s'est heurtée au barrage de la corporation: «grosso modo», celle-ci tient, lorsqu'une «promotion» est envisagée, à ce que le «cursus» et la règle de l'ancienneté soient respectés plutôt qu'il soit procédé à une évaluation des qualités et défauts des magistrats, dans l'intérêt de la justice.

D'avantage qu'au principe de Peter, c'est au *Phénomène bureaucratique* (éd. du Seuil) du sociologue Michel Crozier qu'il faut se référer pour comprendre ce choix du confort sur le risque de la sélection. D'autant que — c'est un raisonnement que l'on entend au Palais de Justice — les «mauvais chevaux» nuisent moins en avançant dans la carrière, car ils passent de fonctions avant tout individuelles (substitut du procureur, juge d'ins-

truction, juge de première instance) à des fonctions collégiales: Cour de justice, Cour de cassation...

A SIX MOIS DES ÉLECTIONS

Après être encore intervenus directement auprès du PDC (péché d'orgueil du président du parti, l'avocat Jean-Philippe Maître? il soutint à bout de bras, lors d'une entrevue, une candidature que l'intéressé lui-même semblait à deux doigts de retirer), les socialistes ont alors décidé de prendre leurs responsabilités et de présenter leur propre candidat (une avocate déjà juge suppléant, fonction qui n'entre pas dans la filière...) non sans annoncer expressément qu'ils n'entendaient pas par là remettre en cause la répartition politique des sièges au sein du pouvoir judiciaire. Ils croyaient pouvoir compter sur le soutien, ou au moins la neutralité

des partis libéral et radical, qui partageaient leur souci.

Mais le «hic», c'est qu'on est à six mois d'élections cantonales pour lesquelles l'«entente bourgeoise» doit être préservée. Le PDC, qui n'est pas sans griefs à l'égard d'une alliance qui nuit à son identité et ne lui a guère servi (il a perdu un conseiller d'Etat et un conseiller national lors des derniers scrutins) a besoin de gages.

Et voilà pourquoi l'entente de la droite s'est resoudée autour d'un «mouton noir»... quitte à se montrer intransigeante à l'occasion lorsque le mauvais candidat sortira des rangs de la gauche! Inutile de rappeler que le justiciable, lui, n'a pas le choix: les marchandages politiques ayant passé par là, un juge est un juge, un point c'est tout.

Pierre Graber avait tenté de contester le monopole de la Division Jolles, mais ces velléités d'autonomie appartiennent au passé.

Plus grave encore: le chef du Département politique n'est pas seulement exclu pour l'essentiel de l'élaboration de la politique extérieure, mais au surplus son propre département lui échappe, repris en main qu'il est par le ministre Probst, radical d'obédience vorortienne. Cela, les initiés le savent depuis longtemps (cf. DP 561).

L'esclandre provoqué par Helmut Hubacher, le bouillant député bâlois, chef de la délégation socialiste aux Chambres, marque cependant une date importante dans la mesure où on admet tout à coup que l'insuffisance, réelle ou ressentie comme telle, d'un magistrat à son poste dans un exécutif n'est plus un tabou.

Aujourd'hui encore, la presse, et à plus forte raison l'opinion publique, sont incapables d'apprécier l'action en profondeur d'un membre du gouvernement fédéral ou d'un Conseil d'Etat, devant se contenter de déclarations d'intention. Pis encore: le magistrat qui réalise

peu s'en sort souvent mieux que les autres, son inaction lui évitant de se faire des ennemis.

Le précédent Aubert peut amener à modifier la manière dont les candidats à l'exécutif sont évalués, choisis. On se souvient que les députés socialistes avaient retenu l'actuel chef du Département politique après avoir éliminé Willy Donzé, jugé trop à gauche, René Meylan, considéré comme «rétro», et enfin René Felber, pas assez actif. A aucun moment les capacités de gestionnaire des intéressés n'avaient été prises en considération. Et pourtant cette exigence semble s'imposer d'elle-même, en tout cas comme un critère de choix parmi d'autres: le temps n'est plus où les administrations publiques «tournaient» toutes seules, sous le contrôle de fonctionnaires supérieurs blanchis sous le harnais, pendant que le chef du département préparait sa réélection en se répandant dans les dîners en ville et les manifestations couvertes par la presse. Aujourd'hui, les administrations fédérales sont des entreprises complexes qu'il

s'agit de diriger dans un environnement difficile, voire hostile.

De ce point de vue, le Conseil fédéral pose un problème spécifique: les conditions de vie, la course quotidienne y sont telles qu'elles viennent à bout des plus résistants; on l'a vu avec Willy Ritschard. Pierre Aubert, comme ses collègues, travaille vingt heures par jour, s'alimente de sandwiches, dort à peine. Un seul homme relève semble-t-il le défi, hors G.-A. Chevallaz dont la capacité de se multiplier sur tous les fronts est proverbiale: Kurt Furgler, debout à cinq heures du matin et qu'on peut rencontrer parfois, minuit passé, cherchant encore dans les bistrotts de la Ville fédérale des partenaires dignes d'une dernière partie de cartes.

Dieu et la démocratie-chrétienne nous préservent d'un gouvernement formé de sept Furgler! Reste à trouver une organisation, des méthodes de travail qui nous assurent un gouvernement dont les membres ne soient pas continuellement à la limite de l'effondrement.